

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEEES 63 Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une structure provisoire au 75, avenue des Champs-Élysées (8e) du 1^{er} avril au 3 octobre 2012

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 6 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'établissement SAS Pâtisserie E. LADUREE, une convention qui fixe les conditions d'occupation de l'espace public sis 75, avenue des Champs Élysées (8e) par l'implantation d'une structure à usage de vente.

Article 2 : La recette correspondante pour un montant fixé à 80.090 euros sera constatée sur le chapitre 70, nature 70321, rubrique 91 du budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2012.